

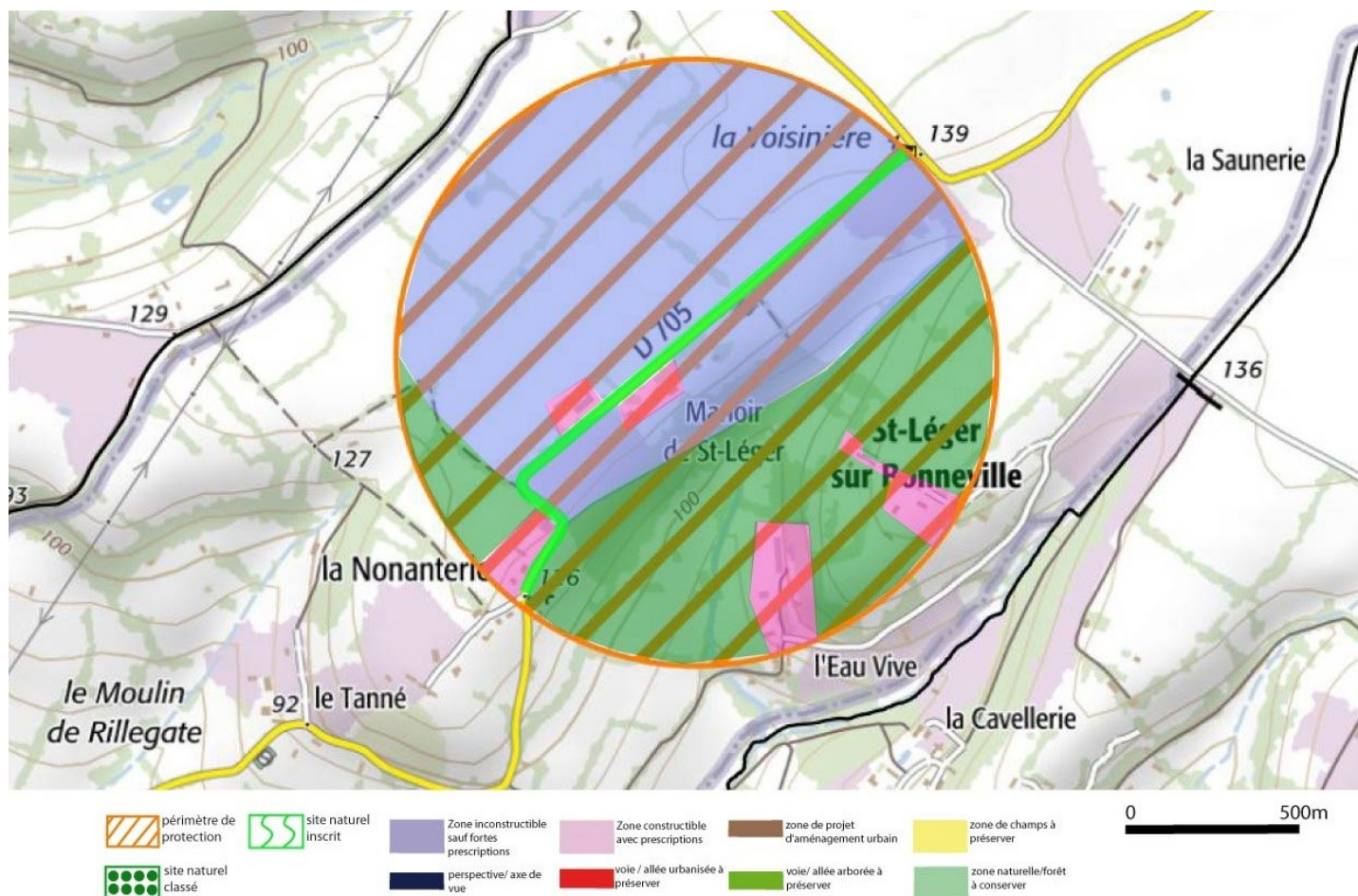
## La Lande Saint Léger > Manoir

La commune ne possède pas d'autre monument protégé mais est concernée par le débord du périmètre de protection du manoir de la Morsanglière, située dans le Calvados.

Le manoir de Saint-Léger est inscrit en tant que monument historique depuis le 8 juin 1967.

Le manoir de Saint-Léger compte parmi les plus beaux exemples d'architecture seigneuriale dans le pays d'Auge. L'édifice est attribué à Philippe de Costard et aurait été construit vers 1625 en remplacement d'un ancien logis. La demeure se compose d'un corps central rectangulaire, flanqué par deux pavillons d'angle en façade ouest et par deux échauguettes côté est. La façade est se distingue également par sa tour d'escalier carrée en saillie. Le manoir repose sur un rez-de-chaussée en maçonnerie rythmé par des chaînes harpées en pierre de taille. Le remplissage des murs joue sur la polychromie des matériaux avec des briques formant des croisillons côté ouest, et l'alternance de moellons de silex gris et noirs côté est. L'étage est doté d'une structure à pans de bois apparente qui était recouverte par un essentage en ardoises. Une haute toiture en tuiles vient couronner l'ensemble. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Jean-Alexandre de Costard de la Rançonnière, gouverneur du château de Touques, obtient l'érection en marquisat des terres de Saint-Léger. Il fait également restaurer le manoir et réaménager les intérieurs selon le goût de l'époque. L'édifice fut par la suite consacré à un usage agricole jusqu'aux années 1960.

Le manoir de Saint-Léger dispose d'un environnement privilégié avec ses prairies, ses vergers, ses bois et ses champs alentours. La qualité du cadre rural mérite d'être préservée en y maintenant une architecture de qualité.



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans le secteur rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade ouest du manoir



La façade du manoir et son parc



La façade nord



Une vue de la façade est



Une vue rapprochée de l'angle sud-est



La vue vers le jardin à l'Est

Pour la zone

en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère. Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m<sup>2</sup>. Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Pour le reste du périmètre de 500m

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et/ou dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m<sup>2</sup>, avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). \*Voir les autres fiches.



Les abords de l'église



Quelques vues rapprochées de l'église



L'if du cimetière